

Avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle outre-mer

Déclaration du groupe de l'UNAF

Aimé Césaire disait « *Tu es toi et je suis moi. Accepte-moi tel que je suis. Ne cherche pas à dénaturer mon identité et ma civilisation.* » Tout au long des travaux sur cet avant-projet de loi en faveur de l'égalité réelle dans les Outre-mer français, le rapporteur a donné corps à cette citation : ceci non pas dans le seul intérêt des Outre-mer dans leur grande diversité mais surtout pour le bien commun du peuple français, ultramarin comme métropolitain.

Le groupe de l'UNAF partage dans leur ensemble les préconisations de l'avis et tient à mettre l'accent sur trois d'entre elles.

La première recommandation du CESE, qui mériterait d'être mieux prise en compte par les décideurs publics, est celle d'intégrer une nouvelle vision des Outre-mer. L'enjeu de l'égalité réelle ne consiste pas tant à aligner les Outre-mer sur un modèle unique que de tenir compte de leurs potentialités pour leur permettre de trouver au sein de chaque territoire la voie d'un développement durable.

La seconde concerne la gravité de la situation du département français de Mayotte, une île pressurée - immigration massive, délinquance, insécurité, violence, pauvreté, chômage abyssal, système hospitalier et éducatif au bord de l'explosion, population épuisée. En novembre 2014, une nouvelle UDAF a été créée à Mayotte pour apporter tous les services de la politique familiale aux familles mahoraises. Par ailleurs, le groupe de l'UNAF recommande plus largement que l'accueil et l'intégration des jeunes étudiants venant poursuivre leurs études en métropole soient mieux pris en compte, ce que font déjà les associations familiales. Pour autant, l'ampleur de la tâche est immense à Mayotte et il faut de façon urgente apporter une réponse à la situation des nombreux mineurs isolés. Le groupe de l'UNAF reconnaît pleinement la nécessité de la mise en œuvre rapide de mesures relevant de la solidarité nationale pour les enfants et les familles de Mayotte. Dans le cadre de la CNAF, l'UNAF a soutenu les mesures adoptées concernant les prestations familiales et de retraite.

Enfin, le Groupe de l'UNAF est attaché aux préconisations sur le processus d'évaluation et le suivi de la convergence. C'est un enjeu central pour guider l'action publique. Pour accroître la crédibilité de l'évaluation, il faut favoriser la pluralité des points de vue en y associant toutes les parties prenantes sans oublier les représentants de la société civile.

Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.